

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 10 Décembre 2025	<b>Séance du Mardi 16 Décembre 2025</b>
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-cinq, le seize Décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont l'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : <b>28</b>	
Présents : <b>25</b>	Pour : <b>28</b>	
Absents : <b>17</b>	Contre : <b>0</b>	
Représentés : <b>3</b>	Abstention : <b>0</b>	
Rapporteur	Marie PASSIEUX	

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieuran-Cabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Gérald VALENTINI (Valmasclé), Laurent ALBERT (Villeneuveville).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Jean FRADIN (Canet) représenté par Christiane FULCRAND (Canet), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : Arnaud MOULS (Canet), Daria PICARD (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Marc CARAYON (Lacoste), Sophie ROYON (Paulhan), Grégory GUERIN (Paulhan).

### **Pacte territorial Hérault Rénov – Attributions de subventions**

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.327-1, L.321-1 et suivants, R.321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2024-2029, approuvé par le Préfet de l'Hérault et le Président du Conseil Départemental de l'Hérault le 10 juin 2024,

Vu le plan départemental de l'habitat (PDH) 2021-2026, adopté par le Conseil Départemental le 16 novembre 2020,

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Vu la convention de délégation de compétence du 1<sup>er</sup> août 2024 conclue entre le délégataire Conseil Départemental de l'Hérault et l'État, en application de l'article L.301-5-1 (L.301-5-2) du Code de la construction et de l'habitation et pour la période 2024-2029,

Vu la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 1<sup>er</sup> août 2024 conclue entre le délégataire et l'ANAH pour la période 2024-2029,

Vu l'avis de la Commission locale d'amélioration de l'habitat de l'Hérault, en application de l'article R.321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du 21 novembre 2024,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Clermontais,

Vu les délibérations n°2019.02.27.06 et n°2023.12.12.31 portant approbation de la convention de mise en œuvre du Projet d'intérêt Général (PIG),

Vu la délibération n°2019.03.27.22 portant approbation du règlement intercommunal d'intervention en faveur des logements privés,

Vu la Délibération n°2023.12.12.31 approuvant la convention entre l'Etat, le Département, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et la Communauté de communes du Clermontais pour la période 2024-2027,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Clermontais n°2024.12.16.18 approuvant le Pacte Territorial Hérault Renov' 2025-2027 qui se substitue au dispositif Programme d'Intérêt Général (PIG), et dont les travaux porteront sur les champs suivants :

- La rénovation thermique de logements,
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- La résorption de l'habitat indigne,
- La rénovation pour mise en location à loyer conventionné.

Les dossiers des bénéficiaires sont désormais instruits sur la base des nouveaux taux et modalités définis par l'ANAH.

Sur cette année 2025, année de transition de déploiement du nouveau cadre, les abondements de la Communauté de communes du Clermontais sont calculés sur la base du règlement d'attribution des aides en vigueur du PIG Hérault Renov'.

Considérant qu'après examen des demandes d'aides présentées pour bénéficier de ce dispositif lors des Commissions Locales Amélioration de l'Habitat (CLAH), l'ANAH a retenu les projets dont la liste est présentée en annexe.

Le montant de la présente participation de la Communauté de communes du Clermontais s'élève à un montant total de 20 616,40 € pour 21 dossiers dont 9 pour l'énergie, 9 pour l'autonomie et 3 pour des travaux lourds.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Madame PASSIEUX et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)


Pour : Olivier BERNARDI (Aspiran), Françoise REVERTE (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuveville).

Abstentions : /

Contre : /

- **APPROUVE** l'attribution de ces subventions selon la répartition présentée en annexe, pour un montant total de 20 616,40 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et pièce relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

<p>La secrétaire de séance,</p>  <p>Isabelle SILHOL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,</p>  <p>Claude REVEL</p>
---	--

## PACTE TERRITORIAL HERAULT RENOV

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Commune	Propriétaire Occupant/ Bailleur	Prénom NOM	Adresse immeuble	Travaux	Montant travaux retenus	Taux de participation de la CCC	Plafond	Montant participation CCC
ASPIRAN	PO	Georges RIGAUX	5 Lotissement les Horts	ENERGIE	10 501,00 €	5%	20 000 €	525,05 €
BRIGNAC	PO	Jean-Pierre CAUCANAS	15 chemin de la Salamane	AUTONOMIE	11 084,00 €	5%	20 000 €	<b>554,20 €</b>
CANET	PO	Romain BARDONNET	84 Grand Rue	ENERGIE	47 992,00 €	5%	20 000 €	1 000,00 €
CANET	PO	Véronique DUFFAU	34 rue de la République	ENERGIE	59 394,00 €	5%	20 000 €	1 000,00 €
CEYRAS	PO	Jacques GRANGER	13 rue de la Chicane	ENERGIE	33 869,00 €	5%	20 000 €	1 000,00 €
CLERMONT L'HERAULT	PO	Georgette FERRAT	Chemin du Mas de la Pompe	AUTONOMIE	3 395,00 €	5%	20 000 €	169,75 €
CLERMONT L'HERAULT	PO	Anaïs LE MAU	83 avenue général Malafosse	ENERGIE	74 678,00 €	5%	20 000 €	1 000,00 €
CLERMONT L'HERAULT	PO	Isabelle MERGAULT	5 rue Jules Boissière	AUTONOMIE	3 367,00 €	5%	20 000 €	<b>168,35 €</b>
CLERMONT L'HERAULT	PO	Claude QUESADA	14 avenue Jean Rouaud	AUTONOMIE	10 343,00 €	5%	20 000 €	<b>517,15 €</b>
CLERMONT L'HERAULT	PO	Nicole GUERRERO	5 boulevard Ledru Rollin	TRAVAUX LOURDS	6 070,00 €	10%	50 000 €	<b>607,00 €</b>
LACOSTE	PO	Yvan BOUNIOL	5 rue de la Mairie	AUTONOMIE	4 718,00 €	5%	20 000 €	235,90 €
NEBIAN	PO	Servane MONFORT	1 rue Alphonse Daudet	ENERGIE	76 453,00 €	5%	20 000 €	1 000,00 €
NEBIAN	PO	Héloïse CHARTREAU	1 Avenue Vignes d'Octon	ENERGIE	53 001,00 €	5%	20 000 €	1 000,00 €
NEBIAN	PO	Enzo WICHEGROD	Avenue de l'égalité	TRAVAUX LOURDS	74 474,00 €	10%	50 000 €	<b>5 000,00 €</b>
PAULHAN	PO	Henri FROMNTIN	2 rue des Hibiscus	AUTONOMIE	2 524,00 €	5%	20 000 €	126,20 €
PAULHAN	PO	Monique TERRISSON	6 rue Alesia	AUTONOMIE	9 005,00 €	5%	20 000 €	450,25 €
PERET	PO	Xavier MERCHIE	8 bis rue de l'égalité	ENERGIE	24 578,00 €	5%	20 000 €	1 000,00 €
PERET	PO	Sandrine MALOUM	5 bis lotissement du Beau soleil	AUTONOMIE	4 664,00 €	5%	20 000 €	<b>233,20 €</b>
PERET	PB	Marylène GALZI BILHAC	9 rue Jean Moulin	TRAVAUX LOURDS	85 668,00 €	5%	80 000 €	<b>4 000,00 €</b>
SAINT FELIX DE LODEZ	PO	Colette FERNANDEZ	3 avenue Cardinal Fleury	AUTONOMIE	587,00 €	5%	20 000 €	<b>29,35 €</b>
SALASC	PO	Jean-Yves GUILBERT	Impasse du mûrier	ENERGIE	34 395,00 €	5%	20 000 €	1 000,00 €